



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

14 octobre 2024

Délibération du CA n° 2024/24

Objet : Tarifs de location de salles hors Maison Internationale Universitaire

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires;

Rapporteur :

Madame Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

La révision des tarifs de location des salles hors Maison Internationale Universitaire est approuvée à l'unanimité

Les tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2025

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote : **28** dont **9** procurations

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **28**

Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2024

Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.